



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BILAN DE LA CONCERTATION

Projet de PLUi arrêté par délibération du conseil
communautaire en date du 27 février 2025





SOMMAIRE

Éléments de cadrage

4

Le PLUi de la communauté de communes terre de Picardie, un PLUi concerté – le cadre de la concertation

I. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE D'UN PLUI

II. LA CONCERTATION PRÉVUE DANS LE CADRE DU PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE TERRE DE PICARDIE

Bilan des outils déployés

6

I. OUTILS DE COMMUNICATION EN DÉTAIL

- 1.1. Création d'une identité visuelle
- 1.2. Supports d'information

II. LES MODALITÉS DE LA PARTICIPATION EN DÉTAIL

1. Les registres et l'adresse électronique dédiée
2. Les temps de concertation en synthèse
3. Les rencontres en détail

Synthèse des avis et débats

28

I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE DE LA CONCERTATION

II. SYNTHÈSE QUALITATIVE DES AVIS ET DÉBATS

1. Contributions relatives à l'environnement
2. Contributions relatives au développement économique
3. Contributions relatives aux services et équipements
4. Contributions relatives au patrimoine architectural et paysager

Conclusion du bilan de la concertation

37

Annexe

38

Le PLUi de la communauté de communes Terre de Picardie, un PLUi concerté – le cadre de la concertation

Le PLUi de la Communauté de Communes Terre de Picardie est une démarche concertée, en réponse au cadre réglementaire et à la volonté de la Communauté de Communes de développer un véritable projet de territoire partagé. En allant au plus près des habitantes et habitants, notamment des jeunes, ainsi qu'en travaillant avec les élus et acteurs économiques du territoire, cette concertation a été conçue tel un véritable outil d'aide à la décision pour les services et élus.

I. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE D'UN PLUI

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et ce, jusqu'à son arrêt en Conseil Municipal.

Plusieurs articles du Code de l'Urbanisme font référence à la démarche de concertation :

- **L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme** crée par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :
 - « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ; [...]
- **L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :
 - « Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :
 - 1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;
 - 2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.
 - [...] »
- **L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :
 - « Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »
- **L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme** crée par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :
 - « A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L 103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet a fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

II. LA CONCERTATION PRÉVUE DANS LE CADRE DU PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE TERRE DE PICARDIE

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Terre de Picardie, la concertation a pour objectif de donner accès à l'information sur le projet de PLUi et de sensibiliser la population aux enjeux du territoire, à sa mise en valeur et son développement pour favoriser l'appropriation du projet.

Conformément à la délibération du 30 janvier 2020 portant sur le lancement du PLUi prise en Conseil communautaire, et conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, la concertation avec le public pendant toute la durée du projet a été organisée selon les modalités suivantes :

Les moyens d'information utilisés sont :

- Le **site internet de la Communauté de Communes Terre de Picardie** comprenant toutes les nouvelles informations sur l'état d'avancement et les réunions publiques ;
- La diffusion d'informations dans la **presse locale** ;
- Une **mise à disposition sous format papier des documents** accessibles sur le site internet, au siège de la Communauté de Communes Terre de Picardie.

Les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat sont :

- Un **registre** destiné aux observations qui sera disponible durant toute la procédure au siège de la Communauté de Communes Terre de Picardie, ainsi que dans les mairies de communes membres ;
- Des **réunions publiques** et/ou des **ateliers thématiques** à mettre en place à mesure de l'avancement du processus ;
- La possibilité de déposer un message à partir d'une **adresse e-mail dédiée** ou d'adresser un courrier par voie postale ou déposé au siège de la Communauté de Communes Terre de Picardie ;
- Des **réunions spécifiques** avec les acteurs économiques, sociaux et professionnels concertés notamment pour l'agriculture, le commerce et l'habitat.

Les modalités de la concertation s'ancrent dans une volonté des élus de faire du PLUi un document co-construit, mobilisant l'intégralité de la population du territoire Terre de Picardie. Cette concertation vise en effet à inclure à la fois les habitants, les jeunes, les agriculteurs ainsi que les acteurs économiques du territoire afin de fabriquer un PLUi répondant aux enjeux qui ont été déterminés lors des moments de concertation.

I. OUTILS DE COMMUNICATION EN DÉTAIL

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations et veiller à la bonne application des principes fixés par la délibération, Espace Ville, bureau d'études spécialisé en urbanisme, a accompagné la communauté de communes Terre de Picardie pour la concertation relative à l'élaboration du PLUi, menée avec la participation de Quartiers Ludiques sur les ateliers avec des enfants.

1. Création d'une identité visuelle

Pour que le projet soit plus facilement identifiable par la population, une identité visuelle a été réalisée à l'occasion de la création du PLUi de la communauté de communes de Terre de Picardie. Les logos PLUi et Terre de Picardie qui composent cette identité visuelle sont accompagnés de photographies mettant en valeur le territoire.

Cette identité visuelle a été déclinée et adaptée pour l'ensemble des supports de communication et de concertation conçus durant la démarche.



Identité visuelle du PLUi Terre de Picardie



Identité visuelle (photographies) du PLUi Terre de Picardie tiré du Memento

2. Supports d'information

2.1. Des publications sur le site internet de Terre de Picardie et une page dédiée au PLUi

Afin d'assurer une information continue sur le projet, Terre de Picardie a ouvert une page dédiée au PLUi sur son site internet <https://terredepicardie.fr/cadre-de-vie/plui/>

Sur cette page qui a été remaniée et actualisée au fil de la démarche pour plus de lisibilité, les habitants pouvaient y retrouver :

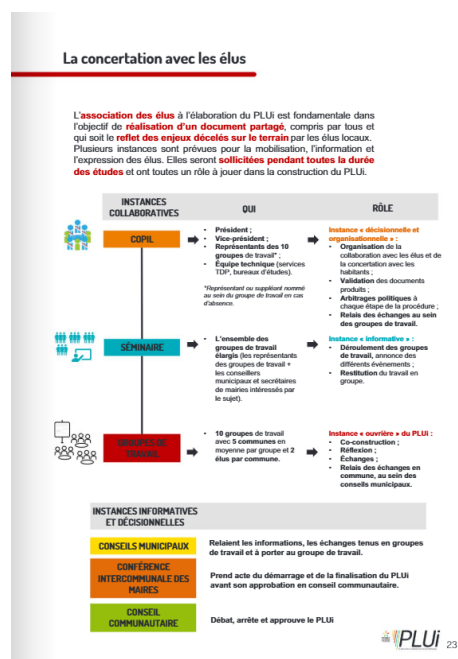
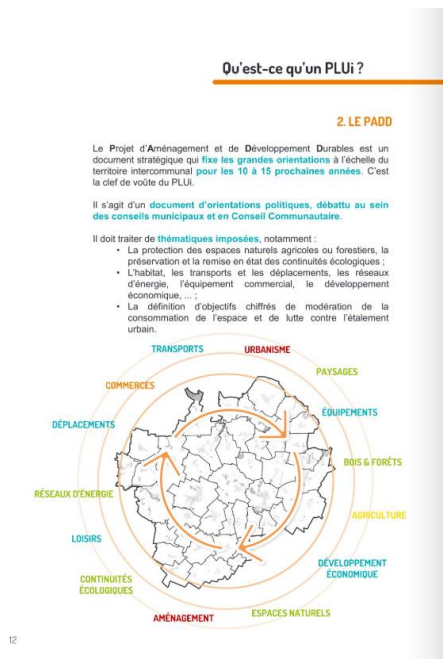
- Les **différentes phases de l'élaboration du PLUi** ainsi que des explications pour chacune de ces phases.
- Des **documents à télécharger** : un memento rappelant les étapes d'élaboration du PLUi et la concertation effectuée, des documents qui composent le PLUi (PADD, Diagnostic...).
- Un **formulaire d'inscription à la newsletter** du PLUi pour recevoir des lettres d'information sur l'avancée du PLUi et les moments de concertation.

LES DOCUMENTS À CONSULTER



Formulaire d'inscription à la newsletter du PLUi

Documents à consulter sur le site <https://terredepicardie.fr/cadre-de-vie/plui/>



Pages extraites du Mémento expliquant les parties qui composent le PLUi ainsi que de la concertation avec les élus ayant eu lieu.

2.2. Des publications dans le magazine de Terre de Picardie

Le magazine Le MAG de la communauté de communes Terre de Picardie a publié fréquemment des articles sur l'élaboration du PLUi ainsi que sur la concertation mise en place, permettant d'en informer la population. Les magazines peuvent être consultés sur le site internet de Terre de Picardie. Ils sont également distribués en format papier aux 18 000 habitants du territoire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE VERS UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Terre de Picardie vient de lancer l'élaboration de son PLUi
qui est un document d'urbanisme obligatoire.

Quand votre commune est dans un PLUi, vous devez en respecter les orientations, les règles et le règlement pour être en règle. Cela signifie que vous ne pouvez pas faire de modifications, construire ou modifier un bâtiment, sans en avoir obtenu l'autorisation préalable de la commune. Cela signifie également que vous ne pouvez pas faire de modifications, sans en avoir obtenu l'autorisation préalable de la commune.



Le PLUi permettra de définir les conditions d'aménagement et d'urbanisme des sites à l'échelle du territoire Terre de Picardie. L'objectif est de créer un cadre de référence commun pour tous les habitants. L'objectif est de créer un cadre de référence commun pour tous les habitants.



EST CE UNE BONNE CHOISE D'ÊTRE CONTENAIRE SUPPLÉMENTAIRE ?

La question revient de plus en plus. Si vous êtes un particulier, vous pouvez vous demander si vous voulez être un particulier ou un professionnel. Si vous êtes un professionnel, vous pouvez vous demander si vous voulez être un particulier ou un professionnel.

NEWSLETTER
Pour recevoir le prochain numéro de la Terre de Picardie, inscrivez-vous sur notre newsletter.

QUESTIONNAIRE
Remplissez le questionnaire en ligne pour nous aider à mieux connaître vos attentes.



QU'EST-CE QUE LE PLUi ?

(Ses pièces constitutives)



Publication dans le MAG #4, paru en janvier 2022

L'édition la plus récente du magazine MAG, intitulée « Tous acteurs de notre territoire » a été presque entièrement dédiée au PLUi. Elle a été publiée en janvier 2023 et relayée sur le site internet de Terre de Picardie. Le magazine établit un résumé de la première étape du PLUi; le diagnostic, et fait part du déroulé de l'élaboration du PLUi. Un encadré indique les ateliers et jeux mis en place pour contribuer à l'élaboration du PLUi ainsi que les moyens spontanés d'y participer (email, courrier, registres).

COMMENT CONTRIBUER ?

REUNIONS PUBLIQUES | ATELIERS | ÉVÉNEMENTS

DES SESSIONS DE JEU ET DE CHASSE AU TRÉSOR (PRINTEMPS 2023)

Le forum PLUi (FÉV. 2023)
Moins formel que le format traditionnel de la réunion publique, ce forum permettra une prise de parole facilitée pour l'ensemble des participants. Des « stands » animés par des élus et des techniciens permettront aux habitants de laisser une contribution de manière ludique sous forme de post-it, etc.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

PAR COURRIER : terredepicardie@terredepicardie.fr
PAR E-MAIL : plui@terredepicardie.fr
SUR LES REGISTRES : www.terredepicardie.fr/plui

Encadré publié dans le MAG#6 paru en janvier 2023 informant des moments de concertation à venir

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic du PLUi est la première étape de l'élaboration d'un PLUi. Comme un diagnostic médical, il dresse le bilan du territoire étudié, en analyse l'organisation, les points forts, les dysfonctionnements, les managements, et les points à améliorer. Cette analyse se fait par thématiques (habitat, paysage, économie, équipements publics, mobilité, archéologie, risques naturels, performances énergétiques). Il est illustré de graphiques, schémas, photos et cartographies personnalisés à l'aide de la commune.

Synthèse

- 18 269 HABITANTS EN 2019
- 8 422 LOGEMENTS EN 2019
- 2 300 MÉTIERS CONCERNÉS PAR LA DÉCARBONISATION ÉNERGÉTIQUE
- 3 ZONES D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE
- 5057 EMPLOIS
- 7 EMPLOIS PAR 10 ACTIFS
- 11,7% Taux de chômage

LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC ET DE VOS CONTRIBUTIONS

- Améliorer la qualité de l'habitat, de la performance énergétique, de la résilience énergétique de nos communes.
- Améliorer nos infrastructures de mobilité.
- Équilibrer la répartition géographique des services.
- Respecter la biodiversité, les caractéristiques architecturales.
- Mettre en œuvre des projets de territoire.
- Mettre en œuvre des projets de territoire.

Publication dans le MAG #6, paru en janvier 2023

2.3. Des relais dans la presse locale

Le Courrier Picard a fréquemment publié les dates d'ateliers et de forum participatifs mis en place.

ROSÏÈRES-EN-SANTERRE

Comprendre le prochain Plan d'urbanisme

Une réunion d'information sur le prochain Plan local d'urbanisme intercommunal va être proposée aux particuliers. L'occasion de comprendre les projets de territoire.

Une première réunion d'information des administrés et des propriétaires est organisée lundi 22 novembre à 18 heures à Rosières-en-Santerre dans la salle socioculturelle de la rue Jean-Jaurès. Elle permettra de leur préciser la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ainsi que les différentes étapes de la concertation pour la Communauté de communes Terre de Picardie.

« Le PLUI fixe les règles générales d'utilisation du sol pour quiconque veut construire, modifier, transformer, réhabiliter ou agrandir une construction »

Ce document, unique pour l'ensemble des 43 communes, va traduire le projet de territoire de l'intercommunalité pour les 10 à 15 années à venir. « Le PLUI fixe les règles générales d'utilisation du sol pour quiconque veut construire, modifier, transformer, réhabiliter ou agrandir une construction », explique Xavier Baert, chargé de mission au



Le PLUI va traduire le projet de territoire de l'intercommunalité pour les 10 à 15 années à venir. (Illustration)

Pôle d'équilibre territoriale et rurale (PETR) Cœur des Hauts-de-France, mis à disposition de l'intercommunalité. Des moments de concertation seront organisés pour le public pendant toute la phase d'élaboration, qui durera cinq ans. La procédure est identique à celle des anciens PLU

communaux. D'autres sources d'information sont prévues tout au long de la procédure, le site internet de Terre de Picardie (ou la page Facebook) ou encore une newsletter, à laquelle il est possible de s'inscrire en envoyant un mail à PLUI@terredepicardie.fr.

Actualité parue dans le Courrier Picard, le 20 novembre 2021

Chaulnes : Terre de Picardie dessine son territoire de demain

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), une réunion publique de restitution du diagnostic a été organisée mardi 29 novembre à Chaulnes par la communauté de communes Terre de Picardie.



Une quarantaine de personnes participant à la restitution du diagnostic du territoire de Terre de Picardie - CPicard

Par notre correspondant Michel Buisson

Publié 5 décembre 2022 à 09h17

Temps de lecture 2 min



Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), une réunion publique de restitution du diagnostic a été organisée mardi 29 novembre à Chaulnes par la communauté de communes Terre de Picardie. Un an jour pour jour après avoir expliqué aux élus et à la population la démarche d'élaboration du PLUI, le bureau d'études Espace Ville et Philippe Cheval, Président de Terre de Picardie, ont pu échanger avec une quarantaine de personnes, dont majoritairement des élus. « Nous avons multiplié les sources d'information auprès de la population sur les enjeux d'un PLUI », explique Marie Fontaine, du bureau d'études. La concertation a été essentielle, que ce soit à travers les réunions avec la population ou les rencontres avec les agriculteurs qui gèrent 90 % de la surface du territoire ; des questionnaires ont été envoyés aux commerçants, aux chefs d'entreprise et aussi dans les foyers, avec un taux de retour élevé ; les jeunes, notamment les collégiens de Chaulnes et de Rosières, ont été également associés à ce projet qui engage leur avenir... »

Le territoire de Terre de Picardie présente de nombreux atouts, avec une aspiration relativement jeune, comme l'a souligné le dernier recensement de l'Insee, mais aussi des faiblesses à commencer par la sous-qualification de la population active, le manque d'équipements culturels, l'insuffisance d'activités commerciales et l'agrandissement croissant des exploitations agricoles.

Actualité parue dans le Courrier Picard, le 5 décembre 2022

AUJOURD'HUI

Belloy-en-Santerre

PLUI. Atelier public participatif à 18 heures à la salle des fêtes. Par la communauté de communes Terre de Picardie. Échange sur la vision du territoire. Gratuit.

PLUI. Atelier public participatif à 18 heures, salle Saint-Didier. Par la communauté de communes Terre de Picardie. Échange sur la vision du territoire.

Actualité parue dans le Courrier Picard, le 6 avril 2022

Accueil > HT Haute Somme

Qu'est-ce que le Projet d'aménagement et de développement durable ?

Par la rédaction

Publié 19 avril 2024 à 10h50

Temps de lecture 1 min

Partager :



Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est un document obligatoire à la construction du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Le PADD de la communauté de communes Terre de Picardie est axé autour de quatre points : l'attractivité et le dynamisme, la transition durable et la résilience, l'identité multiple, et les services aux habitants. Il est le fruit de plusieurs mois de concertation avec les habitants, collégiens, agriculteurs et élus.

Actualité parue dans le Courrier Picard, le 19 avril 2024

2.4. Des publications sur les réseaux sociaux

De nombreuses publications sur les réseaux sociaux par les communes de Terre de Picardie ont permis d'informer les habitants des ateliers et réunions organisés dans le cadre de la concertation autour du PLUi.



Publications des communes Bayonvillers et Rosières-en-Santerre sur les mini-forums publics et balade découverte/chasse au trésor organisés, 10 et 13 juin 2023



Publications de la commune Beaufort en Santerre annonçant activités de concertation prévues fin 2021 et en 2022, 13 novembre et 21 décembre 2021

2. 5. Des lettres d'information

Les lettres d'information envoyées régulièrement via la newsletter dédiée au PLUI (plui@terredepicardie.fr) ont permis d'informer les habitants de l'avancement de l'élaboration du PLUI. Au total, plus de 300 personnes se sont inscrites à la newsletter.

- Lettre d'information n°1 : lancement de la démarche

La première lettre d'information, diffusée le 3 février 2022 a eu pour objectif de présenter la démarche dans ses grandes lignes.

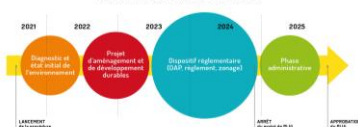


L'ÉLABORATION DU PLUI EST LANCÉE !

QU'EST-CE QU'UN PLUI ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) est le document qui exprime les ambitions des différentes communes sur l'aménagement et le cadre de vie pour l'ensemble du territoire intercommunal pour les 10 à 15 années à venir. Outil de programmation de l'évolution du territoire, de prise en compte de l'environnement et de la protection du patrimoine, le PLUI fixe également les règles à partir desquelles sont instruites les autorisations relatives au Droit Des Sols : permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir, certificat d'urbanisme...

Un document élaboré en 5 ans :



La PLUI est composée de plusieurs pièces, qui s'élaborent par étapes :

1. Un rapport de présentation, qui expose le diagnostic du territoire et analyse l'état initial de l'environnement.
2. Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit le projet porté par le Territoire à horizon 2030 au sein d'orientations générales.
3. Le dispositif réglementaire est composé d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), d'un règlement écrit et d'un plan de zonage.
4. Une phase administrative suivra ensuite : Les personnes publiques associées (Etat, Région...) sont amenées à donner leur avis écrit sur le projet de PLUI, puis les habitants lors de l'enquête publique.

Il s'élabore en co-construction avec ses acteurs et usagers.

Afin d'aboutir à un document partagé par tous ses usagers, l'élaboration du PLUI fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des personnes intéressées : habitants, chefs d'entreprises, commerçants, actifs, associations, agriculteurs... Cette phase de concertation se déroule jusqu'à la fin de la phase d'étude, qui est marquée par l'arrêt du projet de PLU révisé par le Conseil Municipal. Cet arrêt du projet est accompagné d'un bilan de la concertation.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2021 ?

Une conférence des Maires pour lancer le processus d'élaboration du PLUI et pour définir les modalités de co-construction - en septembre 2021 -



Une réunion publique de lancement pour vous présenter la procédure - en novembre 2021 -



Des groupes de travail sur le diagnostic avec les élus communaux - en novembre 2021 -

Les prochains rendez-vous à ne pas louper !

2 expositions sont organisées sur le territoire. L'équipe en charge du projet sera présente pour assurer une permanence. N'hésitez pas à venir les rencontrer afin d'échanger et de poser vos éventuelles questions concernant le PLUI :

Mercredi 26 janvier 2022
en mairie de Rosières-en-Santerre
de 14h à 16h
Place du Maréchal Leclerc
80170 ROSIÈRES-EN-SANTERRE

Mercredi 02 février 2022
à la médiathèque de Chaumes
de 14h à 16h
Avenue Aristide Briand
80320 CHAUMES

Des ateliers de travail seront organisés avec les habitants du territoire lorsque la situation sanitaire le permettra (informations à venir)

Des sessions de jeu seront animées auprès des jeunes, pour les sensibiliser à l'aménagement de leur territoire (informations à venir)

Un questionnaire est à votre disposition jusqu'à la fin d'année : en version papier dans les communes et en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

Retrouvez prochainement de nouvelles informations sur la procédure de PLUI et sur ses modalités de concertation !

- Lettre d'information n°2 : avancement de la concertation

La deuxième lettre d'information, diffusée le 6 mai 2022 a eu pour objectif de revenir sur les temps de concertation, présenter les constats de la concertation ainsi que d'annoncer les prochains moments de concertation.

Terre de Picardie - Newsletter du PLUI #02 - Mai 2022

La concertation est au rendez-vous !

Ça s'est passé en début d'année...

JANVIER / FÉVRIER 2022

- **Stands PLUI**
Deux stands PLUI ont été tenus en médiathèque de Chaumes et en mairie de Rosières-en-Santerre pour tenir informés les habitants de l'avancement du PLUI et répondre aux questions.
Une vingtaine de personnes sont venues échanger lors de ces stands.
- **Rencontres avec les agriculteurs**
Des réunions en présence d'agriculteurs du territoire se sont déroulées les 22, 23 et 25 février. Elles ont pour objectif d'échanger avec les agriculteurs sur leurs projets afin de les prendre en compte dans le futur PLUI.
De nouvelles réunions se tiendront les 9 et 14 juin pour les exploitants ne s'étant pas exprimés aux premières réunions.

MARS / AVRIL 2022

- **Questionnaires**

Les prochains rendez-vous à ne pas manquer !

Mercredi 11 mai 2022

- / Une session de jeu sur la thématique de l'urbanisme sera organisée avec les enfants au collège de Rosières-en-Santerre.
- / Une réunion de concertation avec les associations du territoire (cadre de vie, patrimoine, environnement ou randonnée...) à 18h à la salle Saint-Didier de Chaumes.

En mai 2022

- / Des questionnaires destinés aux entrepreneurs du territoire (commerçants, artisans et industriels des zones d'activité) seront diffusés. Ils ont pour objectif de mieux comprendre les atouts et faiblesses du territoire en matière de développement économique.

Jeudi 9 et Mardi 14 juin 2022

- / De nouvelles réunions avec les agriculteurs seront organisées pour permettre à tous les exploitants n'ayant pu participer aux premières réunions de venir s'exprimer :
 - 9 juin à 9h, à Belloy-en-Santerre : Salle des Fêtes - 18 rue de Catalogne
 - 14 juin à 14h, à Rouvroy-en-Santerre : 107 rue Baptiste la Guerre

• Lettre d'information n°3 : PADD et concertation

La troisième lettre d'information, diffusée en le 8 juin 2023 a permis de présenter les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ainsi que d'annoncer les prochains temps de concertation.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

1 Diagnostic Phase terminée → **2 PADD Phase en cours** → **3 Dispositif réglementaire Phase à venir** → **4 Approbation**

Qu'est-ce qu'un PADD ?
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est le socle politique du PLU. Il exprime la vision du territoire pour les 15 prochaines années.
Il exprime de manière succincte les enjeux du territoire en axes et en orientations générales qui seront ensuite traduits dans le dispositif réglementaire (règlement écrit, zonage et OAP).
Il est le seul document à ne pouvoir être modifié sans révision du PLU.

Comment élaborer le PADD ?
Le PADD est le fruit d'un ensemble de contributions :

- Habitat Patrimoine
- Déplacements Transports
- Payage Continuités biologiques Protection des espaces naturels Réduction de l'artificialisation
- Formes urbaines Aménagement Urbainisme
- Equipements et loisirs commerces Développement économiques
- Les réseaux d'énergie Développement des communications numériques

La réunion publique du 29 novembre 2022
Les principaux enjeux ressortis du diagnostic ont été présentés lors d'une réunion publique tenue le 29 novembre 2022 à Chaulnes.
Merci à la mobilisation de l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration du diagnostic ! (participation aux ateliers, réponses aux questionnaires, etc.)

Comment élaborer le PADD ?
Les groupes de travail avec les élus
Les enjeux du diagnostic
La concertation citoyenne Mini-forum Balade découverte

COMMENT PARTICIPER ?

Mini-forum public
Les mini-forums sont l'occasion pour les habitants de donner leur voix à l'écriture du PADD en partageant leur vision pour Terre de Picardie en 2040.

Deux mini-forums seront organisés les 13 et 28 juin à Rosières-en-Santerre et Chaulnes.
Venez nombreux !

Dimanche 25 juin de 14h00 à 18h00
Place de la République 80170 ROSIERES-EN-SANTERRE

Par courrier, à l'adresse suivante :
Communauté de communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie
80200 Estrées-Denisicourt

Par e-mail, à l'adresse suivante
plui@terredepicardie.fr

Sur les registres
En mairies et au siège de la Communauté de Communes

Continuez à participer à l'élaboration de votre PLU !

• Lettre d'information n°4 : Le Règlement en bref

La quatrième lettre d'information, diffusée le 15 octobre 2024 a informé de la finalisation du PADD et de la possibilité de la consulter. La lettre présente aussi l'esprit du Règlement.

Concrétisons le projet de territoire de Terre de Picardie !

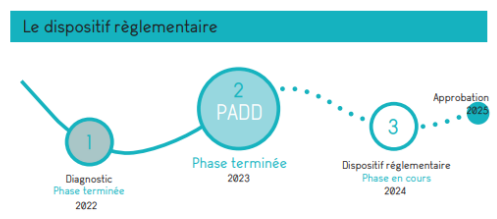
Finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est la clef de voûte du PLU. Il a été écrit en concertation avec les agriculteurs, les élus, les habitants et les acteurs du territoire. Il fixe les grandes orientations du territoire à horizon 2035.
Celui-ci a été finalisé et débattu dans un premier temps au sein des conseils municipaux des communes, et dans un second temps, en conseil communautaire le 18 avril 2024.
Le PADD est consultable au siège et sur le site internet de Terre de Picardie.

Un PADD en 4 axes

- ATTRACTIVITE ET DYNAMISME
- TRANSITION DURABLE ET RESILIENCE
- UNE IDENTITE MULTIPLE
- SERVICE AUX HABITANTS

Désormais, s'ouvre la phase de traduction réglementaire du PADD. Autrement dit, comment traduire concrètement les orientations politiques sur le territoire ?



Qu'est-ce que le dispositif réglementaire ?
Le dispositif réglementaire du PLU est composé de plusieurs pièces telles que :

- le **règlement écrit** : il donne les différentes règles à respecter zone par zone (hauteur maximale de construction, part d'espaces de jardin à préserver, implantation par rapport à la rue...)
- le **zonage** : il découpe le territoire en différentes zones (agricoles, naturelles, urbaines, à urbaniser).
- les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** : elles complètent le dispositif réglementaire sur des sites et secteurs présentant des enjeux particuliers.

Un diagnostic du territoire → Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables → Un zonage, Un règlement, Des Orientations d'Aménagement et de Programmation → Pièces du dispositif réglementaire (Opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme, Permis de construire, déclarations préalables...)

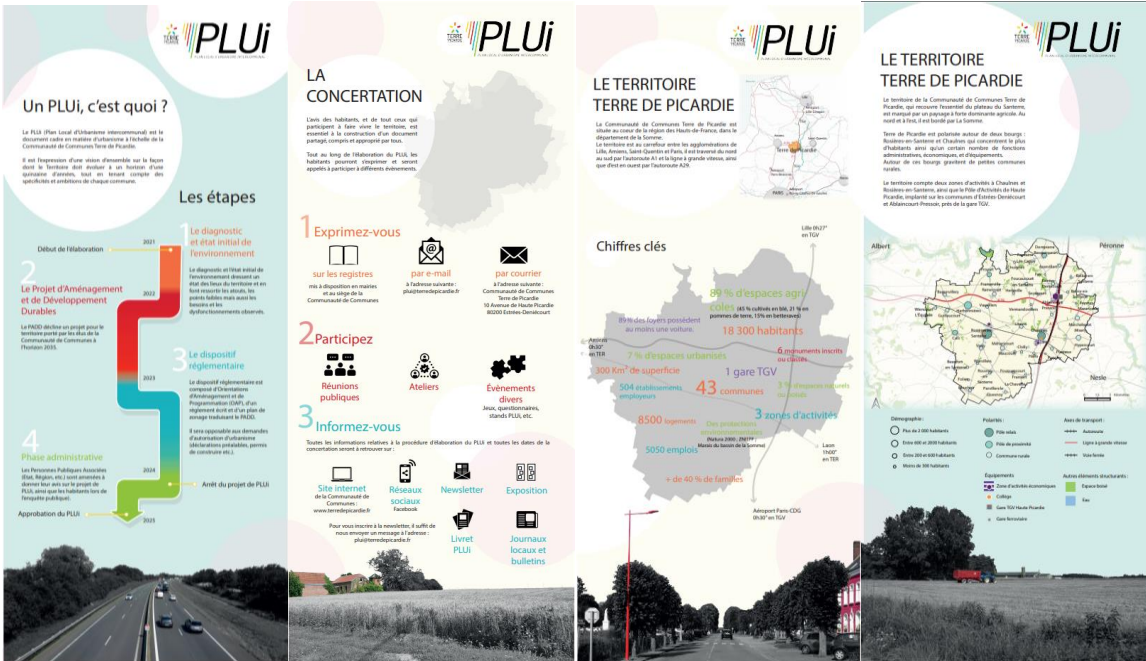
Toutes les dispositions du règlement doivent traduire un ou plusieurs objectifs du PADD.

COMMENT PARTICIPER ?

2. 6. Des panneaux d'exposition

4 panneaux d'exposition ont été réalisés afin de renforcer la communication sur le PLUi et garantir la bonne information du public.

- Le 1^{er} panneau présente la démarche PLUi ainsi que ses étapes
- Le 2^{ème} panneau concerne la concertation et donne les outils aux habitants pour qu'ils puissent participer et s'informer
- Le 3^{ème} panneau établit les chiffres clés du territoire de Terre de Picardie
- Le 4^{ème} panneau est une représentation cartographique du territoire de Terre de Picardie, réunissant des informations variées (démographie, mobilités, polarités, équipements...)



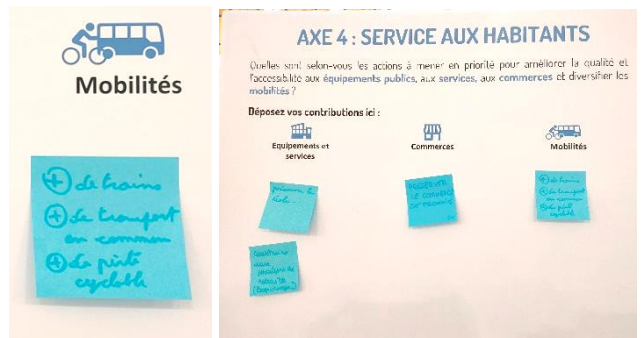
Ces panneaux ont été exposés dans 2 stands PLUi qui se sont tenus les 26/01/2022 et 02/02/2022 à la mairie de Rosières-en-Santerre et à la médiathèque de Chaulnes.

Ils ont également été exposés lors des Forums PADD ayant eu lieu les 13 et 28 juin 2023 dans la salle socioculturelle de Rosières-en-Santerre ainsi qu'au centre socio-culturel de Chaulnes. 9 panneaux d'exposition supplémentaires étaient exposés :

- 1 panneau de présentation des axes du PADD
- 2 panneaux par axe du PADD : 1 panneau orientations écrites + 1 panneau cartographie
- 4 panneaux-contributions afin que les habitants puissent s'exprimer et apporter de nouvelles propositions (à prendre en compte dans le PADD ou par la suite de la procédure). Chaque panneau présentant un axe du PADD était accompagné d'un panneau vierge sur lequel peuvent être accolés des post-it annotés par les habitants.



Forum PADD



ZOOM sur une des contributions des habitants

Panneau-contribution (Forum PADD de Rosières-en-Santerre)

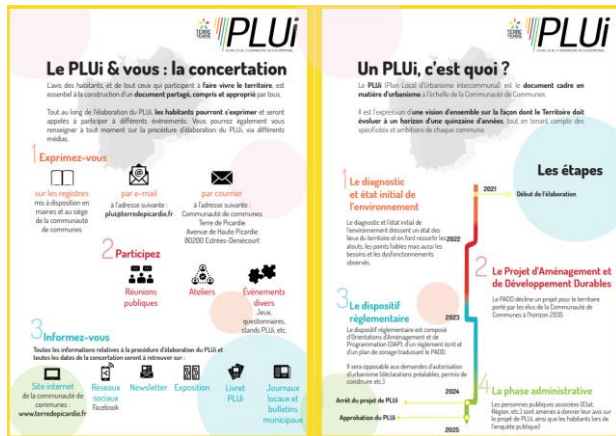
2. 6. Des flyers d'information

4 flyers ont été diffusés en amont de temps de concertation clés afin d'en informer les habitants. Ils ont permis de garantir l'information d'un grand nombre de personnes (9000 exemplaires diffusés pour chaque flyers) sur les moments de concertation.

- Le 1^{er} flyer informe de la première réunion publique, il a été diffusé en novembre 2021
- Le 2^{ème} flyer informe les habitants sur la concertation et sur les moyens d'y participer. Il contient également une définition du PLUi. Il a été diffusé en octobre 2022.



1^{er} flyer



2^{ème} flyer

- Le 3^{ème} flyer a été diffusé en mai 2023, il informe sur les mini-forums et balade découverte/chasse au trésor à venir.
- Le 4^{ème} flyer, diffusé en octobre 2024 informe de la dernière réunion publique ayant lieu en novembre 2024



3^{ème} flyer



4^{ème} flyer

II. LES MODALITÉS DE PARTICIPATION EN DÉTAIL

1. Les registres et l'adresse électronique dédiée

Des registres papiers ont été mis à disposition du public tout au long de la procédure au sein de chaque mairie ainsi qu'au siège de la Communauté de communes pour y verser des contributions aux jours et horaires d'ouverture. Un registre a également été mis en place lors de la réunion publique du 28 novembre 2024. L'adresse électronique du PLUi (plui@terredepicardie.fr) permettait également aux habitants de verser des contributions.

Les demandes des habitantes et habitants ainsi que les demandes d'acteurs économiques et d'associations concernant le parcellaire ont toutes été traitées (voir annexe Etude des contributions).

Les demandes individuelles des habitants étaient les suivantes :

- Dans le registre de Chaulnes en 2021, le souhait que les réunions soient faites dans chaque mairie plutôt que sur un des pôles a été exprimé par une habitante. Cette demande a bien été prise en compte, tout au long de la concertation les réunions ont eu lieu au sein de plusieurs communes.
- Dans le registre de Caix en 2021, une habitante a évoqué la nécessité de protéger les cimetières du territoire de Caix. Cette demande a été prise en compte par le PLUi : les cimetières sont classés en zone Nc et les cimetières militaires sont classés en élément de patrimoine au titre L.151-19 du Code l'urbanisme.
- Il a aussi été mentionné par la même habitante le souhait de rénover le « beau bâtiment en briques » de l'ancienne école maternelle pour une utilisation soit en centre de formation professionnelle, soit en logements soit en maison médicale soit en Musée du Santerre. Cette demande est prise en compte par le PLUi, dont le PADD prévoit de protéger le patrimoine bâti, notamment le patrimoine industriel et ses bâtiments en briques.

Un certain nombre de demandes n'étant pas en rapport avec l'application future du PLUi ne font pas l'objet d'une prise en compte dans le document (demande de remplacement des communications par mail par des flyers en papier recyclé, demande d'organisation de concerts dans l'église, etc.)

2. Les temps de concertation en synthèse

Phase	Format et objectifs		Dates	Lieux	Nombre de personnes rencontrées
Lancement	Réunion publique de lancement du PLUi		22/11/2021	Rosières-en-Santerre	Environ 80 personnes
Diagnostic	2 Ateliers élus d'enrichissement du diagnostic, dont un spécifiquement sur le diagnostic foncier.	Atelier diagnostic	29/11 et 30/11/2021	Chaulnes, Foucaucourt, Harbonnières, Hypercourt, Ablaincourt-Pressoir, Fransart, Vrély, Méharicourt, Berny-en-Santerre, Maucourt	Environ 60 élus
		Atelier diagnostic foncier	15/06 et 16/06/2022	Ablaincourt, Chaulnes, Hypercourt, Foucaucourt, Maucourt, Meharicourt, Wiencourt, Berny-en-Santerre, Vrély, Harbonnières	Environ 60 élus
	Questionnaire destiné aux habitants pour enrichir le diagnostic		Novembre 2021 à mi-février 2022	Distribution papier et en ligne	160 personnes

Phase	Format et objectifs	Dates	Lieux	Nombre de personnes rencontrées
Diagnostic	2 stands pour informer les habitants	26/01/2022 et 02/02/2022	Mairie de Rosières-en-Santerre et médiathèque de Chaulnes	Environ 20 personnes au total
	4 Ateliers de concertation d'enrichissement du diagnostic	06/04/2022 et 07/04/2022	Belloy-en-Santerre Rouvroy-en-Santerre Rosières-en-Santerre Chaulnes	Environ 50 personnes au total
	8 Ateliers agriculteurs d'enrichissement du diagnostic	22, 23, 25/02/2022 et 09, 14/06/2022	Harbonnières, Proyart, Estrées-Deniécourt, Ablaincourt-Pressoir, Rosières-en-Santerre, Vrély, Belloy-en-Santerre, Rouvroy-en-Santerre. Et par courrier.	160 exploitants
	Questionnaire à destination des acteurs économiques	Mai 2022 à août 2022	En ligne	17 participations
	Sessions de jeux en collèges	29/04 et 11/05/2022	Collèges de Chaulnes et de Rosière-en-Santerre	45 élèves
	Réunion publique de présentation du diagnostic, de la concertation	29/11/2022 à 18h	Centre socio-culturel de Chaulnes	Environ 40 personnes
PADD	Balade et chasse au trésor pour enrichir le diagnostic et PADD	25/06/2023	Rosières-en-Santerre	Environ 10 personnes
	Ateliers élus d'enrichissement du PADD	06/06 et 07/06/2023	Foucaucourt, Chaulnes, Harbonnières, Hypercourt, Wiencourt-L'Equipée, Ablaincourt-Pressoir, Maucourt, Vrély, Meharicourt, Berny-en-Santerre	Environ 80 participants
	Sessions de jeux en collèges	09/06 et 19/06/2023	Collèges de Chaulnes et Rosières-en-Santerre	Environ 50 élèves
	Forums PADD : informer les habitants et leur permettre d'inscrire leurs propositions sur des tableaux	13/06/2023 à 18h	Salle socioculturelle de Rosières-en-Santerre	Une dizaine de personnes
		28/06/2023 à 18h	Centre socio-culturel de Chaulnes	15 personnes
Règlement	Ateliers élus d'enrichissement du règlement	11/09 et 12/09/2024	Chaulnes, Harbonnières, Hypercourt, Wiencourt-L'Equipée, Ablaincourt-Pressoir, Maucourt, Meharicourt, Berny-en-Santerre, Terre de Picardie (siège), Vermandovillers	Environ 60 personnes
	Réunion publique de présentation du dispositif réglementaire	28/11/2024 à 18h	Salle socioculturelle de Rosières-en-Santerre	Environ 60 personnes

3. Les rencontres en détail

3.1. Phase de lancement

3.1.1 Réunion publique de lancement

La réunion publique de lancement ayant eu lieu le 22 novembre 2021 est une présentation de la démarche d'élaboration du PLUi auprès des habitants de Terre de Picardie. La réunion a vocation d'information mais aussi d'insister sur l'importance de ce document. Monsieur le Président de Terre de Picardie qui présente la démarche évoquait d'ailleurs la volonté de co-construire ce document avec les habitants et acteurs locaux.

La présentation est composée d'un portrait du territoire, d'une explication des objectifs et de ce qui compose le PLUi, de son calendrier d'élaboration et enfin de la concertation et communication mises en place. La réunion laissait ensuite un temps d'échange permettant aux habitants d'interroger les élus et Espace Ville au sujet du PLUi.

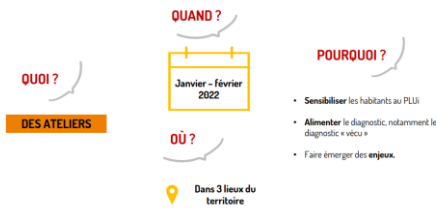


LA CONCERTATION ET LA COMMUNICATION AVEC LES HABITANTS

Retrouvez le détail de la procédure et les dates de rencontre sur :



LA CONCERTATION ET LA COMMUNICATION AVEC LES HABITANTS



3.2. Phase diagnostic

3.2.1. Les ateliers élus

Les ateliers élus ont été constitués en groupes de travail, créés par tirage au sort lors de la première Conférence intercommunale des Maires.

Ainsi, les 43 communes du territoire ont été divisées en 10 groupes, composés chacun de 4 ou 5 communes. Les élus communaux y participaient selon leurs centres d'intérêt. Les groupes étaient composés d'environ 10 personnes, à raison de deux représentants par commune.

La première session d'ateliers élus s'est tenue les 29 et 30 novembre 2021. L'objectif de cet atelier était de récolter des contributions sur le diagnostic afin de l'enrichir de ces participations.



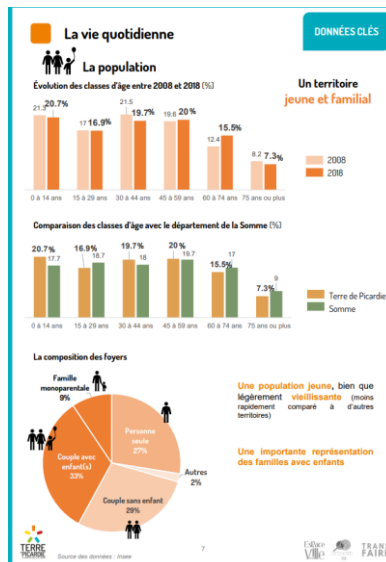
Photographie de la première session d'atelier élu sur le diagnostic

Les groupes de travail ont participé grâce aux supports de travail fournis :

- Une fiche de données clés sur le territoire, sur l'occupation du sol, l'environnement, l'économie et la vie quotidienne.
- Une fiche de questions sur des thématiques variées : population, équipements, agriculture, commerces, paysage, patrimoine bâti, énergie, pollution, risques et nuisances.



Photographie de la première session d'atelier élu sur le diagnostic



Extrait de la fiche de données

Une synthèse des réponses obtenues a ensuite été réalisée (voir annexe), permettant de rendre compte des perceptions des élus de leur territoire, notamment de déterminer ses atouts, faiblesses et enjeux afin de les intégrer dans le diagnostic du PLUi.

QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENT

Le paysage

En quelques mots...

Atouts	Faiblesses	Enjeux

Quels espaces définiriez-vous comme « agréables à vivre » en Terre de Picardie, et pourquoi ?
Quels sont au contraire les moins agréables, et pourquoi ?

Quels éléments paysagers sont à préserver/restaurer/développer en priorité ? (arbres, alignements, bois, mare etc.)

Identifiez-vous des espaces où intégrer de nouveaux éléments de trames vertes et bleues comme des haies, bandes enherbées, zones humides etc. ? (Abords de route, triches agricoles etc.)

TERRE PICARDIE | ÉQUIV | TRANS FAIRE

Extrait de la fiche de questions du premier atelier élus

VIE QUOTIDIENNE

Atouts +

- Le Territoire offre de nombreux services aux habitants, et notamment aux familles, grâce aux regroupements pédagogiques concentrés (RPC).
- Les communes bien équipées en écoles et équipements sportifs attirent davantage.
- La concentration des équipements sur Chauvines et Rosières est pratique et appréciée.
- Un bon fonctionnement des associations est constaté.
- Les salles des fêtes communales fonctionnent bien également.
- Le Pôle Santé de la Zone d'Activités fonctionne bien, grâce à sa situation au pied de la gare TGV Haute Picardie.
- Le Territoire est doté d'équipements culturels appréciés et plébiscités : école de musique de Lihons, équipements sportifs, médiathèques, etc.
- La proximité des grandes agglomérations rend tout accessible.

Faiblesses -

- Un manque d'offre de santé, de praticiens, et notamment de spécialistes est déploré sur l'ensemble du Territoire.
- Un manque d'équipements sportifs (piscine notamment) constaté pour les adolescents, et une mauvaise répartition géographique sur le Territoire qui engendre des difficultés en termes de mobilité.
- Il manque des espaces ou lieux de vie sociale à l'échelle intercommunale.
- Une détérioration des terrains sportifs (foot, tennis...).
- L'offre de crèche reste à étoffer.
- On constate une réduction de la qualité des services de proximité dans certains pôles secondaires.
- La médiathèque de Rosières-en-Santerre a une attractivité limitée du fait de son implantation dans le groupe scolaire.
- Une faible couverture en fibre optique, face à un besoin croissant au regard du développement du télétravail.
- Une faible accessibilité aux services administratifs : DGFIP, Poste...

Délibération du PLUi - Phase de diagnostic - Synthèse des groupes de travail avec les élus / Mars 2022

Extrait de la fiche de synthèse du premier atelier élus

Une deuxième session d'ateliers élus, plus spécifiquement sur le diagnostic foncier a eu lieu les 15 et 16 juin 2022. A nouveau une fiche support de travail a été utilisée pour faciliter la contribution. La fiche contenait un exercice préparatoire aux groupes de travail, qui devaient valider ou supprimer les sites proposés en potentiel foncier, en fonction de leur connaissance du terrain.

Les réponses obtenues ont été synthétisées en schémas sur la base parcellaire de chaque commune. Ainsi les contributions et réflexions des élus ont servi de base au travail sur le diagnostic foncier, aux échanges avec la DDTM et à la définition du plan de zonage, en compatibilité avec les prescriptions du SCOT.



Synthèse des réponses obtenues sur la commune Soyécourt

Pré-repérage du potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine

Exercice préparatoire aux groupes de travail

Sur la carte de votre commune, des parcelles en dent creuse, en dent creuse cultivée ou en friche ont pu être repérées.

Il vous est demandé, en préparation des groupes de travail des 15 et 16 juin 2022, de :

- Prendre connaissance du pré-repérage des sites effectué sur votre commune
- D'amendement ce pré-repérage en :
 - Validant le pré-repérage
 - Supprimant les sites sur lesquels la création de logements ne vous semble pas opportune/faisable à horizon du PLU (2035)
 - Complétant ce repérage avec les sites dont vous avez la connaissance.

Exemple :



✗ Site/terrain à supprimer du repérage

✓ Site/terrain à conserver

? Site/terrain qui pose question

○ Site/terrain à identifier en plus

TERRE DE PICARDIE | Espace Ville | TRAVAIL FAIRE

COMMUNE DE BELLOY EN SANTERRE

PRODUCTION DE LOGEMENTS PERMISE PAR LE SCOT

300 logements pour les 37 communes rurales soit environ 10 logements par commune

Pré-repérage du potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine



Document de travail - mai 2022

Mairie | DDTM | DDTM | DDTM | DDTM

TERRE DE PICARDIE | Espace Ville | TRAVAIL FAIRE

Extraits de la fiche support de l'atelier élus diagnostic foncier

3.2.2. Le questionnaire destiné aux habitants

Mis en place de novembre 2021 à mi-février 2022 afin d'enrichir le diagnostic du retour d'expérience des habitants, le questionnaire a recueilli 160 réponses, de profils variés, issues de 37 communes. Seules six communes n'ont transmis aucune réponse.

Il est intéressant de comparer le nombre de réponses au questionnaire de Terre de Picardie à d'autres questionnaires réalisés et traités par Espace Ville :

- Vélizy (20 000 habitants) : 129 réponses / 0,64%
- Beauce Loirétaine (17 000 habitants) : 210 personnes / 1,2%
- Bougival (9000 habitants) : 200 réponses / 2,2%
- **Terre de Picardie (18 000 habitants) : 160 réponses / 1%**

Les questionnaires mis en place sur d'autres territoires obtiennent des pourcentages de réponses assez proches de celui de Terre de Picardie. Cette comparaison permet donc d'affirmer que le questionnaire de Terre de Picardie a reçu un nombre de réponses satisfaisant, permettant de tirer des informations fiables des réponses obtenues.

Le questionnaire a permis de :

- prendre le pouls de la population quant aux habitudes de chacun, notamment en matière de déplacements
- recueillir les perceptions des habitants ainsi que leur connaissance du territoire
- faire émerger les enjeux principaux du territoire dégagés par les réponses des habitants, notamment concernant le logement, les équipements, commerces et services
- connaître l'emploi et les activités économiques sur le territoire ainsi que les aspirations des habitants pour l'évolution de secteurs économiques
- établir des priorités pour le territoire à un horizon de 15 ans à partir des réponses

Questions préliminaires

Si vous deviez définir ce qui fait pour vous l'identité du territoire de Terre de Picardie, quels mots ou expressions choisiriez-vous ? (3 choix possibles)

Plaine (de Picardie) La Grande Guerre 14-18 Somme, mares, zones humides

Ruralité Infrastructures de transport (routes, autoroutes, TGV, ...) Éolennes

Agriculture, grandes cultures Zones industrielles Proximité d'Amiens

Villages Tranquillité, calme _____

Brique, maisons typiques Qualité de vie _____

Selon vous, qu'est-ce qui constitue plutôt un atout ou une faiblesse pour le territoire ? (les propositions peuvent à la fois être des atouts et des faiblesses)
5 choix possibles

	Atout	Faiblesse	Si faiblesse pourquoi
Le cadre de vie, le calme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La vie associative et culturelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les services à la population et commerces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le prix du logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La diversité des communes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le caractère rural du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'agriculture locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les paysages agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les espaces verts et bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La proximité de la Somme et ses marais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'emploi, les activités économiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les gares TER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La gare TGV Haute-Picardie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La desserte autoroutière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La proximité d'Amiens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La proximité de Paris, Lille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La proximité du projet Canal Seine-Nord Europe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TERRE de PICARDIE 4/14

Extrait du questionnaire

Selon vous, quelles priorités devraient être en premier lieu traitées et améliorées à un horizon de 15 ans ? (3 choix possibles)



Les trois principales préoccupations des habitants pour leur territoire à l'horizon 2030 concernent l'accès à des commerces et services de proximité, la préservation de l'environnement et le logement via la réhabilitation des logements vacants. À l'inverse, le stationnement, l'offre en équipements et l'amélioration de l'espace public sont les trois enjeux les moins cités.

Élaboration du PLU - Phase de diagnostic - Analyse des questionnaires / Mars 2022

23

Extrait de l'analyse des questionnaires

3.2.3. Des stands pour informer les habitants

Deux stands d'information sur le diagnostic se sont tenus les 26 janvier et 2 février 2022. Des panneaux y étaient exposés (voir page 13) pour appuyer la communication sur le PLU et garantir la bonne information du public.

Les panneaux présentaient la démarche PLU, ses étapes, ainsi que la concertation et les outils mis en place pour permettre aux habitants de participer et de s'informer. Les chiffres clés du territoire ainsi qu'une représentation cartographique de Terre de Picardie permettaient d'informer les habitants à partir de données tirées du diagnostic. Un membre du bureau d'études Espace Ville était présent, accompagné du Vice-Président de la communauté de communes Terre de Picardie pour échanger et répondre à toutes les questions des habitants.



Photographie prise lors des stands d'information

Au total, ce sont environ 50 habitants qui ont participé à ces stands d'information dans les deux communes (Chaulnes et Rosières-en-Santerre).

3.2.4. Ateliers de concertation

Quatre ateliers de concertation ont eu lieu les 6 et 7 juin 2022 dans les communes de Belloy-en-Santerre, Rouvroy-en-Santerre, Rosières-en-Santerre et Chaulnes, réunissant environ 60 personnes, de profils variés.

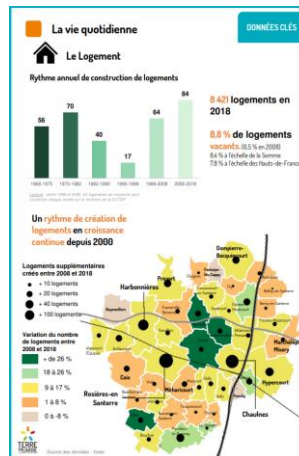
Les habitants ont participé grâce à des supports de travail fournis :

- Une fiche de données clés sur le territoire, sur l'environnement, l'économie et la vie quotidienne.
- Une fiche de questions sur des thématiques variées : population, équipements, agriculture, commerces, paysage, patrimoine bâti, énergie, pollution, risques et nuisances.

Des comptes-rendus des réponses obtenues ont ensuite été réalisés pour chaque commune, permettant de rendre compte des perceptions des habitants de leur territoire, notamment de déterminer ses atouts, faiblesses et enjeux afin de les intégrer dans le diagnostic du PLUi.

ECONOMIE	
Activités économiques	<p>FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les industriels vont fabriquer ailleurs - Perte d'industrie au profit du tertiaire mais avec nombre d'emplois moindre <p>ENJEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'agriculture <p>Les possibilités d'installation de nouvelles entreprises sont-elles satisfaisantes sur le territoire ? Existe-t-il des freins à leur installation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement du tourisme autre que les cimetières
Agriculture	<p>ATOUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Circuits courts <p>FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problème de reprise des fermes - Il faut des plus grandes parcelles - Remembrement lié aux autoroutes et TGV <p>ENJEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier pour rentabiliser <p>Quelles sont les démarches (projets agricoles ou non agricoles, circuits courts, diversification sur les exploitations, groupes d'agriculteurs, accompagnement des agriculteurs, activités touristiques, etc.) ayant des effets positifs sur l'activité agricole du territoire ? Quelles sont celles à accompagner prioritairement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le circuit court s'est perdu après le confinement, ce qui est dommage - Peu de jeunes reprennent des exploitations car trop dur

Extrait de synthèse des réponses des habitants de la commune de Rosières-en-Santerre



Extrait de la fiche de données des ateliers de concertation

QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENT
Le paysage

Quelles sont pour vous les principales espèces locales (arbres et fleurs) emblématiques du territoire ?

Identifiez dans votre commune, des arbres remarquables de par leur âge leur forme à cartographier au PLUi ?

Logo de la Communauté de Communes de la Terre de Picardie

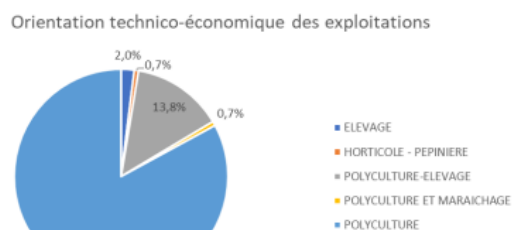
Extrait de la fiche de questions des ateliers de concertation

3.2.5. Ateliers agriculteurs

Huit ateliers agriculteurs ont été organisés par la communauté de communes accompagnée du bureau d'études Géonord, spécialisé dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement, afin d'enrichir le diagnostic. Les informations demandées aux agriculteurs portaient sur les parcelles stratégiques, les bâtiments agricoles et leurs usages, les changements de destination de bâtiment, les régimes sanitaires ainsi que les projets à l'étude ou en cours de réalisation.

Six ateliers se sont tenus dans un premier temps en février 2022, et une deuxième session de deux ateliers a ensuite été organisée pour les agriculteurs-exploitants n'ayant pas pu assister à la première session d'ateliers. Une relance a également été faite par courrier pour toucher les agriculteurs qui n'étaient pas présents lors des ateliers.

Ces ateliers et participations en ligne ont rassemblé au total près de 160 agriculteurs-exploitants, résultant en un nombre de réponses suffisant pour permettre d'identifier et de définir les besoins des exploitations. Les réponses des exploitants lors de ces ateliers ont été synthétisées sous forme de planches pour chaque commune du territoire, formant un atlas cartographique du territoire.



Synthèse des réponses sur les orientations technico-économiques des exploitations

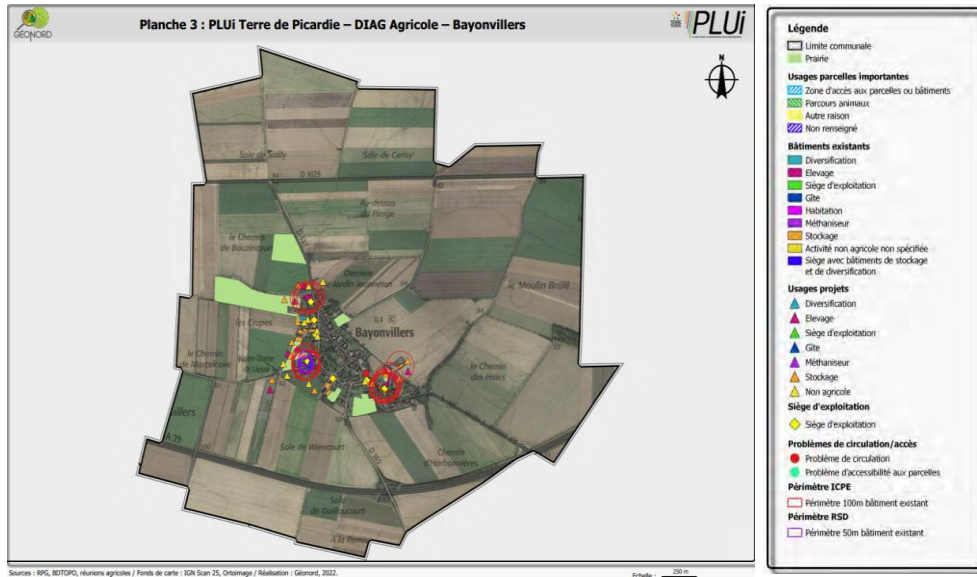


Planche de la commune de Bayonvillers, extraite de l'atlas cartographique

3.2.6. Questionnaires à destination des acteurs économiques

Les questionnaires à destination des acteurs économiques du territoire ont été mis en place en ligne de mai à août 2022, et ont recueilli 17 participations. Un des questionnaires était destiné aux commerces et artisans, et l'autre aux entreprises.

La participation des acteurs du territoire étant primordiale à l'aboutissement d'un document en adéquation avec les besoins et attentes des secteurs économiques, l'analyse des réponses obtenues a permis de dégager des informations enrichissant le diagnostic.

Le questionnaire

La situation de votre entreprise

Quelle est la situation économique actuelle de votre entreprise ?

- Chiffre d'affaire en augmentation
- Chiffre d'affaire stable
- Chiffre d'affaire en baisse
- Menace de fermeture

Quelles évolutions envisagez-vous à court et moyen termes ? (Plusieurs choix de réponse possible)

- Croissance des effectifs
- Stabilité des effectifs
- Baisse des effectifs
- Investissements ou modernisation de vos outils de travail
- La diversification de votre activité
- La cessation ou transmission de votre activité
- Autre. Précisez : _____

D'où viennent vos clients ?

- Essentiellement de la commune où vous exercez
- De Terre de Picardie
- Du département de la Somme
- De la région Hauts-de-France
- Du reste de la France et de l'étranger.

Le profil des demandeurs d'emplois résidant en Terre de Picardie est-t-il en adéquation avec les besoins de votre entreprise en termes de recrutement (le cas échéant) ?

- Oui
- Non, précisez : _____

Le questionnaire

Êtes-vous satisfait par vos locaux d'activité actuels ? (dimension, localisation etc.)

- Oui, satisfait.
- Non, précisez : _____

Quels seraient vos besoins futurs en locaux ?

- Pas de nouveaux besoins.
- Déménagement. Précisez la surface requise : _____
- Extension. Précisez la surface requise : _____

Le profil des demandeurs d'emplois résidant en Terre de Picardie est-t-il en adéquation avec les besoins de votre entreprise ?

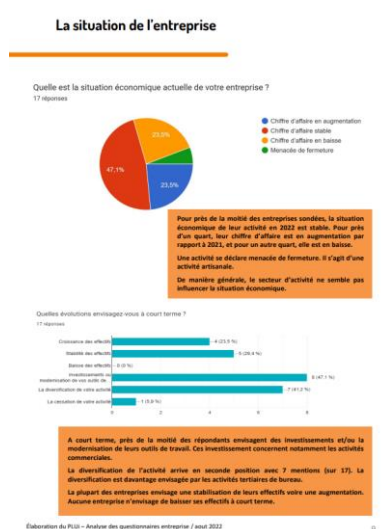
- Oui
- Non, précisez : _____

Votre perception sur les activités économiques en Terre de Picardie

Selon vous, quels sont les atouts et faiblesses du Territoire Terre de Picardie pour les entreprises ?

Atouts : _____

Faiblesses : _____



Extrait du questionnaire commerces et artisans

Extrait du questionnaire entreprises

Extrait de l'analyse des questionnaires

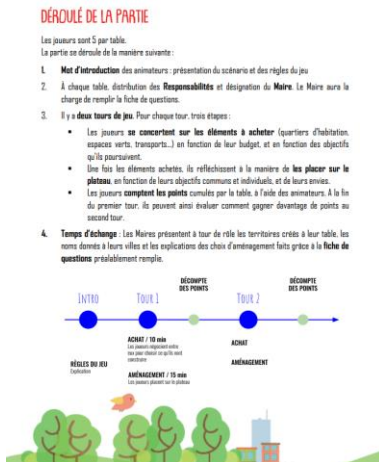
3.2.7. Première session de jeux en collèges

Une session de jeux en collèges a été organisée au sein des collèges de Chaulnes et Rosières-en-Santerre afin de familiariser les jeunes habitants du territoire au PLUi. Les jeux ont été élaborés par Quartiers Ludiques, une association de création de jeux et d'ateliers en lien avec la fabrique inclusive des territoires, pour la concertation et la sensibilisation des jeunes publics, notamment. Les joueurs devaient se concentrer sur les éléments à placer sur le plateau (quartiers d'habitation, espaces verts, transports...) en fonction des objectifs poursuivis pour leur territoire. Une fiche question leur permettait d'expliquer leurs choix d'aménagement.

Cette session de jeux permettait aux collégiens de comprendre les grands principes de l'aménagement du territoire, de porter un premier regard sur Terre de Picardie, et surtout de débattre des atouts, faiblesses et souhaits pour leur territoire.

Une analyse des sessions de jeux a ensuite révélé une volonté affirmée des jeunes de retrouver les commerces dans les bourgs, de pouvoir se déplacer à vélo et enfin d'avoir accès aux équipements.

Au total, 45 élèves ont pu participer à ces sessions de jeux ayant eu lieu les 29 avril et 11 mai 2022.



Extrait de la fiche jeu distribuée aux professeurs indiquant le déroulé du jeu



Photographies prises lors des sessions de jeux

3.2.8. Réunion publique de présentation du diagnostic

La réunion a eu lieu le 29 novembre 2022 au centre socio-culturel de Chaulnes, réunissant environ 40 personnes.

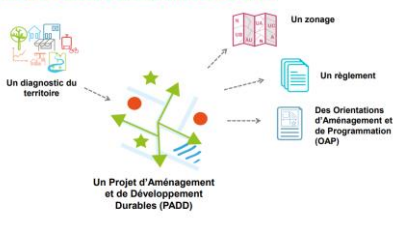
La présentation a permis d'informer de l'avancement de la procédure (pièces constitutives, calendrier), de faire un retour sur la concertation effectuée et de présenter la synthèse du diagnostic. Les participants ont également pu poser des questions pendant le temps d'échange.



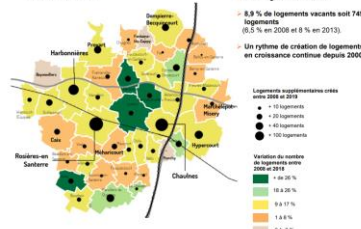
Photographie de la réunion publique de présentation du diagnostic

AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE : QU'EN EST-ON ? PRÉSENTATION DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

RAPPEL : Les pièces constitutives du PLUi :



● Les logements



- 58 % des logements sont anciens, construits avant 1970.
- 94 % des logements sont des maisons.
- 90 % de grands logements, 4 étages et plus.
- Deux tiers des habitants sont propriétaires.

- Les enjeux :**
- Améliorer la qualité de l'habitat, de la performance écologique, de la rénovation énergétique de maisons anciennes.
 - Développer une offre sociale et locale adaptée.
 - Équilibrer la répartition géographique des nouveaux logements.
 - Respecter le tissu local, ses caractéristiques architecturales.

Extraits de la présentation lors de la réunion publique sur le diagnostic

3.3. Phase PADD

3.3.1. La balade et chasse au trésor

Une balade et chasse au trésor ont été organisée le 25 juin 2023 en phase de transition entre le diagnostic et le PADD, permettant d'enrichir les deux pièces constitutives. Se déroulant à Rosières-en-Santerre, l'évènement a réuni une dizaine de personnes. Le jeu de piste avait pour objectif de familiariser les habitants (notamment les jeunes) de Terre de Picardie avec le PLUi.

Les questions par thématiques ont permis d'obtenir des réponses sur des thématiques variées (logement, équipements publics, patrimoine, environnement et agriculture, commerces, mobilités)

MOTS CROISÉS DU PLUi
Utilise tes connaissances de culture générale pour répondre aux questions écrites sur les panneaux !

BALADE PLUi À ROSIÈRES-EN-SANTERRE
Qu'est-ce que le PLUi ? Une fois élaboré, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) sera le document qui donnera les règles du jeu pour l'aménagement du territoire : comment construire sa maison ? Ou implanter de nouveaux commerces ? Comment protéger la nature et les espèces agricoles ? Etc.
Pourquoi un jeu de piste ? Pour élaborer ce PLUi, Terre de Picardie a souhaité organiser un événement qui permettrait à tous, petits et grands habitants du territoire, de s'approprier sur leurs envies et leurs besoins au quotidien : à vous de jouer !
Quelles seront les règles ? 12 points d'étape ont été fixés dans la ville. À l'aide de la carte en page suivante, déplacez-vous de point en point. À chaque point d'étape, vous devrez : - Répondre à une question de concentration pour préparer l'avenir du territoire de Terre de Picardie, directement au stylo sur le panneau - Recueillir un indice qui vous permettra de remplir le mot croisé en dernière page de ce livret. CUI faire le défi proposé. Une fois tous les indices recueillis et toutes les questions répondues, retournez au point de départ de la balade pour récupérer votre récompense !

Panneau
Panneau d'arrêté n°2
THÉMATIQUE : LOGEMENT
Dans quel type de logement préférez-vous que les nouveaux arrivants habitent (ex : maison, petit appartement, immeuble, ...) ?
Rue des Déportés
INDICE n°2
La plupart des maisons et bâtiments construits après la guerre sont composés de ce matériau. C'est moi qui leur donne cette belle couleur rouge... qu'est-ce ?

Livret de balade

3.3.2. Ateliers élus d'enrichissement du PADD

Une troisième session d'ateliers élus a été organisée les 6 et 7 juin 2023.

Le support de l'atelier permettait d'informer les élus sur la place centrale du PADD dans le PLUi, sur son élaboration et les thématiques qu'il aborde. La proposition de PADD (axes, sous-axes, orientations écrites, cartographie de synthèse de l'axe) était ensuite présentée aux élus, qui pouvaient se l'approprier et l'annoter de leurs contributions ou critiques. L'objectif de ces groupes de travail était donc une réelle collaboration avec les élus sur la rédaction du PADD.

ATTRACTIVE ET DYNAMISME

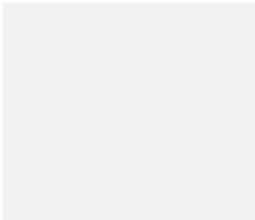
II. PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE EN TIENANT COMPTE DE L'IMAGE DU SANTERRE

- Maintenir la surface agricole utile des terres fertiles du Santerre permettant de pérenniser l'activité agricole du territoire, qui est un secteur économique fort, moteur de l'économie nationale.
- Permettre la diversification des exploitations agricoles, notamment à destination de l'élevage.
- Améliorer la cohabitation entre activités agricoles et résidentielles, notamment en aménageant des liaisons fonctionnelles (tours de ville, transitions paysagères, etc.) et en limitant l'étalement urbain.
- Maintenir et favoriser l'implantation d'activités de transformation des produits agricoles locaux.
- Encourager la valorisation des matières organiques et de la biomasse pour la production locale d'énergies renouvelables (méthaniseurs).



Exemple de sous-axe

Ces orientations vous semblent-elles adaptées ? Voyez-vous des compléments à apporter ?



15

TRANSITION DURABLE ET RÉSILIENCE

TRANSITION DURABLE ET RÉSILIENCE	
<p>I. MODÉRER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'artificialisation des sols et la consommation foncière. • Privilégier la reconquête des friches (habitat et économiques). • Au sein des bourgs et villages, donner priorité aux sites pouvant accueillir de petites opérations de renouvellement urbain, dans le respect de l'intégration architecturale. • Reconquérir les logements vacants en mettant en place des mesures incitatives. • Favoriser et encadrer la réhabilitation de l'habitat ancien. • Encadrer les changements de destination de bâtiments agricoles ou d'activités existants vers du logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • RAS
<p>II. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES TRAMES ENTRE LES MILIEUX ÉCOLOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques existants. • Prendre en compte la trame bleue, valoriser le réseau de mares. Préserver les qualités naturelles et paysagères des zones humides. • Favoriser les continuités écologiques et la plantation de haies et d'arbres. • Améliorer la qualité de l'habitat en favorisant la performance énergétique des nouveaux logements et en accompagnant la rénovation énergétique de logements anciens. • Préserver ou créer des lisières végétalisées, notamment en tours de ville. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transitoires/lisières : le long des routes, peuvent être dangereux car manque de visibilité. Laisser de la biodiversité ou, mais conserver la sécurité, notamment le long des grands axes et petites routes de campagne. • L'entretien des chemins est à la charge des communes, ce qui représente un coût.
<p>III. POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE TERRE DE PICARDIE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de l'habitat en favorisant la performance énergétique des nouveaux logements et en accompagnant la rénovation énergétique de logements anciens. • Maîtriser le développement des parcs éoliens et favoriser l'accès d'autres sources d'énergies renouvelables en garantissant une intégration de qualité dans l'environnement. • Inciter les entreprises et exploitations agricoles à installer des dispositifs d'énergie renouvelables (méthaniseurs). 	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter l'installation de photovoltaïques sur le toit des exploitations agricoles pour anticiper les faibles prix de gaz. • Les éoliennes sont un obstacle à la trame noire. • Trame noire : Vitely ? à un dispositif d'éclairage variable, en fonction des passages d'habitants.

Extrait de synthèse des contributions du groupe B (Chaulnes, Folies, Vauvillers, Bouchoir, Beaufort-en-Santerre) sur l'axe Transition durable et résilience

3.3.3. Deuxième session de jeux en collèges

Une deuxième session de jeux en collèges a eu lieu les 9 et 19 juin 2023 au sein des collèges de Chaulnes et Rosières-en-Santerre. Au total, plus d'une cinquantaine de jeunes en classe de 5^{ème} ont participé au jeu de plateau élaboré par Quartiers Ludiques.

Le jeu de plateau prenait la forme du territoire de Terre de Picardie, sur lequel deux équipes s'affrontaient pour récupérer des cartes de questions de culture générale sur leur territoire. Les questions portaient aussi sur leurs souhaits et besoins en tant qu'usagers du territoire. Six thématiques étaient abordées : mobilités, logements, patrimoine, équipements publics, environnement & agriculture, et commerces.

Les contributions des participants ont ensuite été synthétisées pour tirer des conclusions sur les souhaits d'évolution du territoire.

- Aujourd'hui, les personnes qui habitent dans des villages éloignés des grands bourgs et qui ne possèdent pas de voiture ont plus de difficultés pour aller faire leurs courses, pour profiter des gymnases, ou juste pour se promener à l'autre bout du territoire. Il s'agit en grande partie des jeunes qui n'ont pas encore le permis de conduire ou des personnes âgées qui ne peuvent plus conduire. Selon vous, que faudrait-il faire en priorité pour les aider ?



- Créer de grandes pistes cyclables le long des routes qui relierait les villages aux bourgs, et mettre des vélos à disposition des habitants
- Permettre aux habitants de faire du co-voiturage
- Créer une ligne de bus

- Pour vous, si on devait améliorer les déplacements sur le territoire, par exemple en créant des nouvelles lignes de bus, des pistes cyclables etc, où faudrait-il faire ça en priorité ?



- De petit village à d'autres petits villages
- Vers les bourgs (Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Harbonnières)
- Vers les grandes villes alentours (Roye, Nesles, voire Amiens, Saint-Quentin ou même Lille)

Conclusions :

- Les deux premières questions montrent la forte volonté des jeunes de pouvoir pratiquer le vélo sur le territoire :
 - 54% des participants souhaitent privilégier le développement de ce mode de déplacement.
 - La question de la sécurité à vélo est jugée importante, notamment en raison des grands axes. 41% des sondés préféreraient ne circuler que sur des axes secondaires.
- Le développement du bus est privilégié par un tiers des joueurs.
- La liaison vers les bourgs principaux du territoire n'est pas privilégiée. Les liaisons inter-villages et vers les grandes villes alentours sont davantage souhaitées.

Extrait de la synthèse des jeux

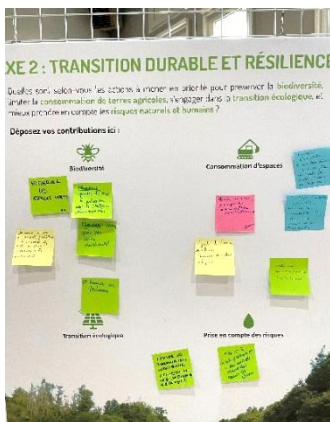


Photographies prises lors des sessions de jeux

3.3.4. Forums PADD

Deux forums participatifs sur l'élaboration du PADD ont eu lieu les 13 et 18 juin 2023 dans la Salle socioculturelle de Rosières-en-Santerre ainsi qu'au Centre socioculturel de Chaulnes.

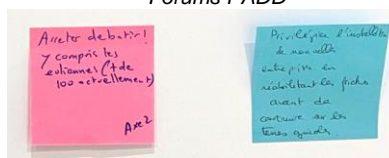
Un support de présentation permettait d'informer les habitants des objectifs du PADD, des axes envisagés ainsi que des moments de concertation à venir. L'objectif de ces forums était de favoriser la contribution des habitants grâce à des panneaux participatifs pour chaque axe du PADD : les participants pouvaient écrire leur contribution sur un post-it puis le placer sur le panneau, au niveau du sous-axe correspondant.



Photographie du support participatif pour l'axe transition durable et résilience



Extrait du support de présentation des Forums PADD



Zoom sur les contributions de l'axe transition durable et résilience

3.4. Phase Règlement

3.4.1. Ateliers élus d'enrichissement du règlement

Une dernière session d'ateliers élus a eu lieu les 11 et 12 septembre 2024, les ateliers se sont déroulés dans 10 communes du territoire et les élus étaient répartis en groupes de travail.

Le support de l'atelier était une fiche zonage/règlement donnant les outils aux élus pour se saisir de la nomenclature des zones et des plans de zonage. La fiche contenait également des informations sur les destinations permises ou interdites selon la zone concernée ainsi que des propositions de règles par zones et d'OAP. Les élus pouvaient discuter ces propositions et contribuer par l'annotation des propositions de plans de zonage qui étaient imprimées.

Des sujets transversaux étaient également abordés lors des ateliers, notamment les risques (de ruissellement, d'inondation, de pollution) et leur impact sur la constructibilité. L'intérêt de ce travail était de connaître les besoins des élus en emplacements réservés, bâtiments à préserver au titre du patrimoine, etc.



Annotations de la proposition de plan de zonage pour la commune de Foucaucourt-en-Santerre



Photographies des ateliers élus (règlement)

3.4.2. Réunion publique de présentation du dispositif réglementaire

Une dernière réunion publique a eu lieu le 28 novembre 2024 dans la salle socioculturelle de Rosières-en-Santerre, réunissant plus de 60 personnes.

La réunion a permis de rappeler la concertation réalisée, le calendrier de l'élaboration du PLUi, et surtout de présenter les OAP ainsi que le dispositif réglementaire grâce à des cas pratiques.

La réunion laissait ensuite un temps d'échange permettant aux habitants d'interroger les élus au sujet du dispositif réglementaire.

LES OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

3 OAP thématiques

- PAYSAGES ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- VALORISATION DES FRICHES

PRESENTATION DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE

CAS PRATIQUE : **EXEMPLE DE CHAULNES**
Zone UBd – Habitat diffus

- Hauteur maximale : 8 mètres
- Emprise au sol maximale : 30 % du terrain
- Recul minimal par rapport à la voie : 5 mètres
- Pourcentage minimal d'espaces verts de pleine terre : 60 % du terrain
- Distance minimale de retrait par rapport aux limites séparatives :
 - 3 mètres si la construction ne crée aucune ouverture ;
 - 6 mètres si la construction crée une ouverture ;
 - 12 mètres en limite d'une zone Agricole ou Naturelle.

Extraits du support

I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation préalable a été déployée de manière continue durant toutes les phases d'élaboration du PLUi, associant les habitants et usagers du territoire au projet grâce à divers outils, canaux d'information et temps de travail collectifs.

Les chiffres de la concertation :

15 Temps de concertation

177 Réponses aux questionnaires

31 Contributions aux registres

En cumulé, plus de 860 participations ont été enregistrées dans le cadre de la concertation :

- Près de 680 participations ont été recensées dans le cadre des temps de concertation ;
- 177 contributions aux dispositifs numériques :
 - 160 au questionnaire destiné aux habitants
 - 17 au questionnaire destiné aux acteurs économiques
- 31 contributions aux registres physiques, registre numérique, courriers et courriels

Enfin, plus de 360 personnes étaient inscrites à la newsletter dédiée au PLUi de Terre de Picardie.

II. SYNTHÈSE QUALITATIVE DES AVIS ET DÉBATS

Les principales remarques et attentes émises lors de la démarche de concertation peuvent être synthétisées selon diverses thématiques qui ont guidé la réflexion relative au PLUi et auxquelles le projet de PLUi apporte des réponses à travers ses différents documents.

1. Contributions relatives à l'environnement

La thématique de l'environnement a été jugée comme importante par les participants aux temps de concertation, qui évoquaient systématiquement le volet environnement dans les autres thématiques abordées (agriculture, mobilité, développement économique, logement...).

1.1. Nature, environnement et biodiversité

Selon les participants, le territoire doit connaître des évolutions pour restaurer et préserver sa nature ainsi que d'engager la transition écologique. Cela passerait par :

- La **préservation des espaces verts communaux et des marais**
- La **végétalisation des bourgs et villages** (places plantées d'arbres, création de jardins et de parcs)
- La **réduction de l'artificialisation** des espaces verts
- L'instauration d'une **transition entre villages et exploitations agricoles**

Certains participants ont évoqué la nécessité de sensibiliser les habitants de Terre de Picardie aux enjeux environnementaux de leur territoire. D'autres ont évoqué des actions plus fortes en termes de transition environnementale comme la réduction des pollutions par la limitation des industries polluantes.

Ce que dit le PLUi :

→ Sur la **préservation de la biodiversité**, le **PADD** invite à :

- **Préserver des îlots de verdure** dans les bourgs, les jardins, les espaces publics végétalisés, les arbres remarquables et **permettre la renaturation dans les bourgs**
- **Valoriser le réseau de mares**

→ Sur la nécessité d'une **transition entre villages et exploitations agricoles**, le **PADD** invite à :

- Préserver ou créer des **lisières végétalisées**, notamment en tours de ville

→ Enfin, le **PADD** invite à **limiter l'artificialisation des sols**

→ Sur la **limitation de l'artificialisation**, le PLUi prévoit à travers son **règlement** :

- Des règles de pleine terre qui imposent un minimum de surface non-artificialisé à conserver sur un terrain lorsqu'on y construit (pouvant aller jusqu'à 60% de la superficie d'un terrain)

→ Sur la **protection des espaces naturels**, le PLUi prévoit à travers son **règlement** :

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation ayant pour objectif de **favoriser la présence de nature dans les villages** à l'échelle d'une opération ou d'un logement individuel via des dispositifs écologiques (haies, chemins et trottoirs perméables,...)
- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui prévoit de **renaturer les espaces sensibles comme les marais**
- **Le classement des espaces naturels** en zone naturelle **N inconstructible**.
- La **protection des alignements d'arbres et des arbres remarquables**, surtout identifiés dans les villages et aux abords des routes
- La protection des zones de forêt (situées hors agglomération) par le **classement en espaces boisés**, interdisant tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements
- La protection d'**espaces paysagers** pour motif d'ordre écologique, le plus souvent en agglomération, interdisant toute construction
- La protection des **mares ainsi que des zones humides** par l'interdiction d'occupation du sol de ces espaces
- La **création d'espaces verts** ou la **remise en état écologique** d'espaces verts

→ Sur la **transition entre villages et exploitations agricoles**, le PLUi prévoit à travers son **règlement** :

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui prévoit de **préserver ou créer des lisières végétalisées** entre les espaces urbains et agricoles d'un minimum de 12 mètres de largeur
- Le respect de ces transitions grâce aux règles de retrait par rapport aux zones agricoles permettent d'instaurer une transition entre villages et exploitations agricoles

1.2. Energies renouvelables

Les participants se sont attardés sur la nécessité de **développer des énergies renouvelables** autres que l'éolien sur leur territoire. Leurs contributions se concentraient en effet sur la **diversification de la production énergétique** par l'installation de panneaux photovoltaïques ou encore par le procédé de méthanisation.

Ce que dit le PLUi :

→ Sur les **énergies renouvelables**, le **PADD** invite à :

- **Favoriser les sources d'énergies renouvelables**
- **Encourager la valorisation des matières organiques** et de la biomasse pour la production locale d'énergies renouvelables (méthaniseurs)

- **Inciter les entreprises et exploitations agricoles à installer des dispositifs d'énergies renouvelables** (méthaniseurs, géothermie, panneaux photovoltaïques, etc.)

→ Pour cela, à travers son **règlement**, le PLUi prévoit :

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui incite à **l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures**
- D'inciter à **l'utilisation de matériaux biosourcés**

1.3. Agriculture et respect de l'environnement

L'agriculture est un des sujets qui a été le plus abordé par les participants, notamment sur la nécessité de réduire son impact sur l'environnement. Les participants ont en effet évoqué la nécessité de :

- **Favoriser la diversification de l'agriculture**, avec des agricultures biologiques et raisonnées
- **Protéger les activités agricoles** (contre l'étalement urbain, l'artificialisation, contre l'étalement de la ZAC Pôle Haute Picardie, privilégier la réhabilitation des friches)

Ce que dit le PLUi :

→ Sur la **diversification de l'agriculture**, le **PADD** prévoit de :

- **Permettre cette diversification des exploitations agricoles**

→ Sur la **protection des activités agricoles**, le **PADD** prévoit de :

- **Maintenir la surface agricole utile** des terres fertiles du Santerre
- **Améliorer la cohabitation entre activités agricoles et résidentielles**

→ Pour cela, à travers son **règlement**, le PLUi prévoit :

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation visant au **réemploi des friches pour limiter l'étalement urbain** sur les parcelles agricoles
- Une **protection accrue des haies** existantes
- Une **protection des exploitations agricoles** dans son zonage A, qui permet de protéger les terres du Santerre tout en répondant aux besoins des agriculteurs
- Une **autorisation de la sous-destination « exploitation agricole »** dans presque toutes les zones du PLUi
- Un **accompagnement de la diversification** des activités des agriculteurs grâce à la possibilité de changement de destination de constructions identifiées en Zone A

2. Contributions relatives au développement économique

2.1. Offre de commerces

L'offre de commerces a très fréquemment été évoquée durant la concertation, avec un constat unanime du manque de commerces de proximité, représentant un réel manque pour le territoire selon les participants. Les revendications sont allées dans le sens de la réimplantation de commerces de proximité :

- La **préservation des commerces**
- La **création de commerces** (surtout de proximité)
- La **mise en place de modes alternatifs de consommation** : circuit-court, épicerie roulante...

→ Pour favoriser le maintien et le développement de l'offre de commerce de proximité, le **PADD** prévoit de :

- **Maintenir l'attractivité des commerces** de proximité et améliorer ses possibilités de développement
- **Préserver les locaux commerciaux** en favorisant la réhabilitation des locaux vacants en commerce
- Faciliter l'accueil des marchés existants et du **commerce ambulant** avec des espaces publics adaptés, notamment dans les villages, ainsi que des **circuits courts**, à travers la vente directe, et/ou l'installation de distributeurs automatiques.
- **Favoriser l'implantation de petites et moyennes entreprises**, notamment artisanales, **au sein des friches dans les trames urbaines**

→ Pour cela, à travers son **règlement**, le PLUi prévoit :

- Des **Orientations d'Aménagement et de Programmation de revitalisation du cœur de ville passant notamment par la valorisation des commerces** à Chaulnes et Rosières-en-Santerre
- Un **linéaire de diversité commerciale** interdisant le changement de destination d'un rez-de-chaussée sur rue vers la destination d'habitation
- **L'autorisation de la sous-destination « commerces de détail et artisanat »** dans toutes les zones urbaines de centralité

2.2. Secteurs industriels et économiques

La question de l'emploi et des activités industrielles et économiques est souvent revenue dans les contributions, notamment sur les moyens de développer différents secteurs économiques. Les participants ont évoqué :

- **L'industrialisation plus poussée** du territoire (« remplissage » du pôle Haute Picardie, limiter les activités logistiques pour privilégier des activités qui emploient plus de main d'œuvre)
- **Favoriser les activités économiques propres** (écologiques)
- Le **développement des métiers tertiaires** (par exemple de l'hôtellerie et de la restauration en lien avec le canal)

→ Sur le **maintien et développement des activités économiques**, le **PADD** prévoit de :

- **Valoriser et optimiser les zones d'activités existantes** du territoire, en priorisant notamment l'installation d'activités pourvoyeuses d'emplois
- **Poursuivre le développement du Pôle Haute Picardie**, au cœur des Hauts-de-France. Profiter du réseau de transports, notamment l'A1 et l'A29, pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises

→ Sur la **mutation du secteur économique**, le **PADD** prévoit de :

- **Bénéficier des opportunités qu'offre le Canal Seine-Nord Europe**, en anticipant les répercussions sur le territoire (développement de nouvelles activités...) : se positionner en tant que base arrière* du canal
- **Développer les métiers tertiaires** en s'appuyant sur la couverture fibre internet du territoire

→ Sur les **activités industrielles**, le **PADD** prévoit de :

- **Maintenir et valoriser l'activité industrielle et agro-industrielle** du territoire

→ Pour cela, à travers son **règlement**, le PLUi prévoit :

- Une **Orientation d'Aménagement et de Programmation de développement économique** sur la ZAC Haute-Picardie passant par le développement d'activités industrielles, tertiaires, artisanales
- La délimitation de **zones UAE** (avec 3 sous-secteurs), zones où l'activité économique est dominante (ZAC Haute-Picardie, ZAE Chaulnes et Rosières-en-Santerre)
- **L'autorisation des commerces et activités de services dans la plupart des zones** du territoire afin de favoriser le développement de ces activités

2.3. Tourisme

Certains habitants ont évoqué la nécessité d'un développement économique et d'une valorisation du territoire par le tourisme, notamment par l'éco-tourisme. Les contributions évoquent :

- Le **développement de l'éco-tourisme** (notamment dans la Vallée de la Somme, à l'occasion de l'ouverture du Canal Seine-Nord)
- Le **développement d'un tourisme de mémoire**, mais aussi d'un tourisme du patrimoine architectural (comme les lieux de culte)

→ Pour cela, le **PADD** prévoit de :

- Poursuivre la **valorisation du tourisme de mémoire** lié à la Grande Guerre, à travers des dispositifs tels que le Circuit du Souvenir.
- S'appuyer sur les **atouts paysagers et naturels du territoire** pour proposer un **tourisme vert**.
- **Diversifier l'offre touristique** et répondre aux besoins des touristes en permettant le maintien et l'implantation d'hébergements touristiques, hôteliers, de restaurants...

→ Pour cela, à travers son **règlement**, le PLUi prévoit :

- La **protection du patrimoine bâti et des chemins** sur le territoire, permettant d'appuyer le développement des écotourisme et tourisme de mémoire.
- **L'autorisation des sous-destinations Restauration, Hôtel et Autre hébergement touristique** dans la majorité des zones (si elle ne constitue pas une gêne sonore, olfactive, de circulation ou de stationnement pour la proximité résidentielle)
- Un **zonage N1 pour favoriser le maintien du camping municipal de Proyart**

→ Un **Cahier de recommandations Architecturales, urbaines et paysagères** qui vise à garantir la bonne prise en compte du contexte architectural et patrimonial lors de tout projet d'évolution.

3. Contributions relatives au logement

3.1. Sur une nouvelle offre de logement

Le logement apparaît comme une thématique centrale pour les habitants, qui regrettent le manque de logements adaptés aux besoins du territoire. Leurs contributions pour la création d'une meilleure offre de logement sont les suivantes :

- La **répartition égale des constructions de logement sur le territoire**, en construisant plutôt des petites maisons
- Le **développement de logement à proximité des trains**
- Le **développement de logements moins uniformes** (moins de lotissement)
- Le **développement de logements adaptés aux personnes âgées et aux jeunes familles**

Le logement apparaît comme une thématique centrale pour les habitants, qui regrettent le manque de logements adaptés aux besoins du territoire. Leurs contributions pour la création d'une meilleure offre de logement sont les suivantes :

- La **répartition égale des constructions de logement sur le territoire**, en construisant plutôt des petites maisons
- Le **développement de logement à proximité des trains**
- Le **développement de logements moins uniformes** (moins de lotissement)
- Le **développement de logements adaptés aux personnes âgées et aux jeunes familles**

→ Sur la création d'une offre de logement, le **PADD** prévoit de :

- **Attirer et fidéliser les habitants** sur le territoire en leur proposant une **offre de logement adaptée**
- **Équilibrer la répartition géographique d'implantation des nouveaux logements**, à l'échelle de Terre de Picardie
- Continuer de **proposer des logements confortables et de qualité**, avec des espaces extérieurs et jardins
- Favoriser le développement d'une **offre locative adaptée à tous les âges et toutes les situations**
- Permettre et encourager la **diversification des typologies de logements** répondant à différents besoins

3.2. Sur la réhabilitation des logements

Les habitants évoquent également la nécessité de réhabiliter les logements existants, ils souhaitent :

- La **rénovation énergétique des logements anciens** ou **construction de logements peu énergivores**
- La **réhabilitation des logements vétustes ou abandonnés**

→ Sur la réhabilitation et rénovation de l'existant, le **PADD** prévoit de :

- **Reconquérir les logements vacants** en mettant en place des mesures incitatives
- Poursuivre et encadrer la **réhabilitation de l'habitat ancien**
- Améliorer la qualité de l'habitat en favorisant la **performance énergétique** des nouveaux logements et en accompagnant la **rénovation énergétique** de logements anciens.

→ Pour cela, à travers son **règlement**, le PLUi prévoit :

- Une **Orientation d'Aménagement et de Programmation de réemploi des friches pour favoriser les projets générant de nombreux logements**
- Des **opérations de constructions de logements**, qui sont intégrées à la majorité des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles, dont beaucoup permettent la valorisation de friches
- **L'encadrement des isolations thermiques** par l'extérieur

4. Contributions relatives aux services, équipements et déplacements

4.1. Mobilités

Les mobilités ont été un des sujets principaux lors de la concertation, les participants évoquant une situation favorable du territoire de Terre de Picardie (proximité à Amiens, Lille, Paris) mais des transports en commun peu efficaces. Ils ont également manifesté le souhait d'un développement des mobilités douces. Leurs contributions font part des volontés de :

- **Multiplier les transports en commun** : trains, bus, afin de limiter la dépendance à la voiture et « désenclaver » les communes rurales
- **Favoriser les mobilités douces** : pistes cyclables sécurisées (forte volonté des jeunes), rendre les chemins de terre agricoles accessibles à vélo
- **Améliorer les circulations piétonnes** : ballades, le long des voies...

→ Pour cela, le **PADD** prévoit de :

- Développer l'**intermodalité** (covoiturage, véhicules électriques, navettes, vélos, train, etc.)
- **Affirmer le rôle central des gares** sur le territoire
- **Maintenir et améliorer la qualité de la desserte du réseau de transport routier** (structurant et secondaire) pour améliorer l'attractivité du territoire.

→ Plus spécifiquement sur les mobilités douces, le **PADD** prévoit de :

- **Améliorer les déplacements en transports en commun**
- **Créer des pistes cyclables sécurisées**, aménager les chaussées pour favoriser les déplacements à vélo...
- **Améliorer les continuités pédestres et cyclables** entre les bourgs.
- **Conforter les chemins de randonnées.**

→ Pour cela, à travers son **règlement**, le PLUi prévoit :

- Des **cheminements piétons intégrés à la majorité des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles**
- La **préservation et la création de chemins piétons/itinéraires cyclables** qui ne peuvent être supprimés une fois sur le plan de zonage

Les agriculteurs ont également évoqué la nécessité de repenser les aménagements routiers pour permettre l'accès des véhicules agricoles, cependant, le PLUi n'est pas l'outil idoine pour répondre à cette problématique.

4.2. Equipements et services

Les participants ont également discuté de l'offre de services et d'équipements, évoquant pour certains un manque de structures et d'activités dans ces structures. Les contributions évoquent :

- **L'implantation de structures dédiées à la pratique sportive et à la culture**
- **L'implantation d'équipements** : maison de retraite, écoles, lieux dédiés aux jeunes

→ Pour cela, le **PADD** prévoit de :

- **Maintenir voire augmenter l'offre de santé existante**, notamment en lien avec le Contrat Local de Santé
- **Répondre au besoin de proximité des habitants en matière d'équipements**
- **Développer les services et les activités** pour tous et maintenir les services publics de proximité
- **Continuer la mutualisation des équipements**, notamment sportifs et améliorer le maillage en équipements sportifs extérieurs (city stades...) et culturels, notamment à destination des plus jeunes
- **Réserver des espaces pour la création de lieux de convivialité et de tiers-lieux**

→ Pour cela, à travers son **règlement**, le PLUi prévoit :

- Une **Orientation d'Aménagement et de Programmation incluant la création d'un équipement pour personnes âgées et/ou bégainage**
- Des **équipements variés, qui sont intégrées à la majorité des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles**
- De **faciliter les constructions et aménagements à destination d'équipements d'intérêt collectif et services publics dans toutes les zones U**
- De faciliter l'implantation d'équipements grâce à une **zone UE** qui leur est dédiée.

5. Contributions relatives au patrimoine architectural et paysager

5.1. Paysage

Les contributions des participants sur le paysage ont principalement porté sur les éoliennes et leur impact sur le paysage mais aussi sur l'importance de préserver le patrimoine paysager. Les participants se sont prononcés sur :

- La **réduction des implantations d'éoliennes** pour préserver le paysage
- La **limitation des constructions** ou au moins la réduction des constructions « anarchiques » qui abiment le paysage
- La **restauration des haies et arbres** dans le paysage

→ Pour cela, le **PADD** prévoit de :

- **Préserver le paysage de fond** de vallée de la Somme, des marais, et les vallées sèches.
- Privilégier le développement des énergies renouvelables qui **préservent le paysage**
- **Favoriser la plantation de haies des arbres** afin de créer des continuités écologiques et améliorer le paysage.

→ Pour cela, à travers son **règlement**, le PLUi prévoit :

- Une **Orientation d'Aménagement et de Programmation de Transition énergétique** dont un des principes est la **protection des éléments paysagers identitaires du territoire** (limitation des impacts négatifs sur le territoire des éoliennes en particulier)
- Une **réglementation restrictive sur les constructions** ; les hauteurs, largeurs, emprises, implantations, etc., afin d'éviter les constructions « anarchiques »
- Des **espaces paysagers protégés** sont définis, ce sont des sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique. Toute construction ou aménagement y est interdit.

- La **protection des alignements d'arbres et des arbres remarquables**, surtout identifiés dans les villages et aux abords des routes

→ Un **Cahier de recommandations Architecturales, urbaines et paysagères** qui permet de garantir la bonne prise en compte du contexte paysager existant lors de tout projet d'évolution.

5.2. Patrimoine architectural

Les participants ont exprimé un fort attachement à leur patrimoine architectural, qui est identifié comme un élément fort de l'identité territoriale de Terre de Picardie. Les contributions évoquaient en effet :

- La **protection du patrimoine des lieux de culte et de mémoire** est primordiale pour les habitants
- La **protection du patrimoine architectural** de différentes époques et de différentes natures (fermes, bâti industriel, lieux de culte).

→ Pour cela, le **PADD** prévoit de :

- **Préserver le patrimoine remarquable** : patrimoine mémoriel et religieux, patrimoine de la reconstruction, habitat remarquable (maisons de maître...), patrimoine artisanal et industriel, patrimoine agricole (anciens corps de ferme), patrimoine ponctuel et vernaculaire (terrains de longue paume, calvaires, pigeonniers...)
- **Permettre l'évolution d'éléments de patrimoine**, notamment le patrimoine industriel délaissé, tout en respectant l'histoire des bâtis
- **Encadrer les nouvelles constructions et la réhabilitation des maisons pour préserver le patrimoine bâti** et l'identité des villages et bourgs
- **Éviter la banalisation des formes architecturales des nouvelles opérations et constructions**

→ Pour cela, à travers son **règlement**, le PLUi prévoit :

- Une **Orientation d'Aménagement et de Programmation** de réemploi des friches qui prévoit d'identifier les éléments de patrimoine bâti et paysager à préserver ou valoriser sur la friche
- Une **Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle de valorisation du patrimoine**
- La **protection de bâtis patrimoniaux** repérés sur le territoire, indiqués sur le zonage graphique
- La protection du patrimoine architectural grâce à des **règles sur l'aspect extérieur des constructions**
- La **protection des cimetières**, notamment militaires, en un **zonage Nc**

→ Un **Cahier de recommandations Architecturales, urbaines et paysagères** qui permet de garantir la bonne prise en compte du contexte architectural existant lors de tout projet d'évolution.

Conclusion du bilan de concertation

Conformément aux articles L153-8, L153-11, L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du PLUi jusqu'à la délibération du Conseil Communautaire du 27 février 2025 qui tire le bilan de la concertation.

La concertation menée a permis d'associer un large panel de représentants de la société civile et des représentants municipaux : élus des 43 communes, habitants, collégiens, agriculteurs, entrepreneurs...

La communauté de communes a déployé tous les moyens disponibles pour faire participer le plus de monde possible à l'écriture du PLUi et a fait preuve de beaucoup de pédagogie et de transparence tout au long de la procédure.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche. L'implication des citoyens à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les questionnements et avis exprimés mettent en exergue la réelle volonté des habitants de comprendre ce nouveau document et leur souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie et d'un développement équilibré du territoire. Ainsi, les thématiques environnementales, d'accès à l'offre de commerces et services, ou encore liées aux mobilités ont été des sujets de débat majeurs au fil des différentes rencontres de concertation.

Il est à noter également qu'une part importante de la participation relevée dans le cadre de la démarche de concertation d'élaboration du PLUi concernait les intérêts particuliers liés à la propriété foncière et immobilière des pétitionnaires. Ce constat n'est pas propre à Terre de Picardie. La prise en compte, ou non, de ces demandes s'est toujours effectuée avec le souci de faire primer l'intérêt général, la cohérence du projet de territoire, et de respecter les exigences légales et supracommunales.

Il convient de dresser un bilan favorable de la concertation, qui a permis de mener à bien l'élaboration du PLUi de Terre de Picardie.